

RAPPORT **FINANCIER**

Pour une transition écologique juste et solidaire



FONDATION
TERRE SOLIDAIRE





FONDATION
TERRE SOLIDAIRE

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 01/01/2020- 31/12/2020

Validé par le Conseil d'administration du 7 mai 2021

8, rue Jean Lantier

75001 Paris

Tél. : +33 (0) 1 44 82 80 80

fondation-terresolidaire.org

MAI 2021

Sommaire

I. LA FONDATION TERRE SOLIDAIRE.....	3
II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	6
IV. COMPTES ANNUELS.....	7
4.1. LE BILAN	7
4.2. LE COMPTE DE RESULTAT	9
V. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN.....	10
5.1 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	10
5.2 LES TITRES DE PARTICIPATION.....	10
5.3 LES CREANCES.....	10
5.4 LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11
5.5 DISPONIBILITES	11
VI. NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN	12
6.1 LES FONDS PROPRES.....	12
6.2 LES FONDS REPORTES ET DEDIES	12
6.3 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13
6.4 DETAIL DES AUTRES DETTES	13
6.5 DETAIL DES AUTRES DETTES RELATIVES AUX PROJETS.....	13
6.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.	14
VII. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	15
7.1 DONS ET MECENATS.....	15
7.2 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	15
7.3 CONSOMMATIONS DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES.....	15
7.4 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15
7.5 CONTRIBUTIONS FINANCIERES	15
7.6 AUTRES PRODUITS.....	15
7.7 AIDES - LES PROJETS.....	16
7.8 DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	16
7.7 LE RESULTAT FINANCIER	17
7.8 LE RESULTAT EXCEPTIONNEL	17
VIII. AUTRES INFORMATIONS	18
8.1 REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS (EN APPLICATION DE LA LOI 2006-586 DU 23/05/06 SUR LE VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF)	18
8.2 LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	18
8.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	18
8.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :.....	18
IX. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD), LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)	20
9.1 FORMAT	20
9.2 DEFINITIONS	20
9.3 AFFECTATION DES RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC AUX EMPLOIS	21
X. AUTRES INFORMATIONS.....	26
10.1 EFFECTIFS DE LA FONDATION TERRE SOLIDAIRE	26
XI. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CA DU 7 MAI 2021	26
XII. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	27

I. La Fondation Terre Solidaire

Face à la crise écologique, économique et sociale, il est urgent de changer de modèle de développement. La Fondation Terre Solidaire a été créée en 2016 par le CCFD-Terre Solidaire pour apporter des solutions à cette crise qui touche tous les pans de la société.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Terre Solidaire participe activement à la construction d'une société économe et écologiquement responsable. Elle accompagne l'émergence de nouveaux modèles de développement, respectueux des femmes, des hommes et de la planète. Pour cela, la Fondation Terre Solidaire soutient des projets innovants qui favorisent des systèmes alimentaires durables, une économie au service de l'humain, une énergie propre et citoyenne et une mobilisation citoyenne en faveur de la transition écologique et solidaire. Elle s'est également donné l'objectif de devenir un véritable espace d'échanges et d'engagement pour inviter le plus grand nombre à agir.

Désireuse d'accompagner les nouvelles formes d'engagement philanthropique, la Fondation Terre Solidaire a choisi d'abriter les fondations de personnes désireuses de s'impliquer dans des projets en accord avec ses missions sociales.



En 2018, la Fondation Terre Solidaire a reçu **le label IDEAS** pour sa gestion rigoureuse et transparente. Ce label est délivré pour 3 ans.

Le Label IDEAS est un vecteur de confiance tant vis-à-vis des donateurs et mécènes de la Fondation Terre Solidaire que de ses fondations abritées et des associations soutenues. Il atteste de la qualité de sa gestion financière, de sa bonne gouvernance et du suivi de l'efficacité de son action au regard d'un référentiel de 90 indicateurs exigeants.

II. Faits caractéristiques de l'exercice

➤ Malgré une année 2020 compliquée, une progression des dons reçus et du nombre de donateurs

En 2020, la pandémie a inévitablement perturbé les actions de la Fondation Terre Solidaire en particulier celles liées à son développement. Néanmoins, grâce à une adaptation efficace pour faire face aux circonstances inédites, à une gestion rigoureuse et à la confiance de ses donateurs, la fondation a pu poursuivre et même accroître ses soutiens à ses partenaires.

L'épidémie de la COVID 19, avec ses conséquences sociales et économiques, a rendu le contexte de l'année 2020 difficile et peu propice au développement des ressources de la Fondation. En particulier, le confinement strict du printemps 2020 a débuté au moment du démarrage de la campagne de collecte du printemps (calendrier IFI). Malgré cette situation inédite, la campagne a pu se dérouler quasi-normalement et les résultats pour le 1er semestre 2020 ont été supérieurs à ceux du 1er semestre 2019. La campagne de Noël, quant-à-elle, n'a pas atteint les résultats escomptés et ne permet pas de réaliser un 2ème semestre meilleur que celui de 2019. La baisse des dons est en effet de 25%. Elle s'explique en grande partie par des dons anticipés reçus lors de la campagne du printemps (ce qui en explique la forte hausse).

Ainsi, l'année 2020 se termine avec une augmentation de 15% du montant total des dons reçus (versus 17% entre 2018 et 2019).

A fin 2020, le nombre de donateurs de la Fondation Terre Solidaire était de 3371 personnes (contre 2463 en 2019).

2020 restera donc comme une année atypique, mais encourageante, où la générosité de nos donateurs n'a pas faibli en dépit des difficultés.

➤ Une gestion rigoureuse de la fondation qui lui permet d'augmenter son budget affecté aux missions sociales

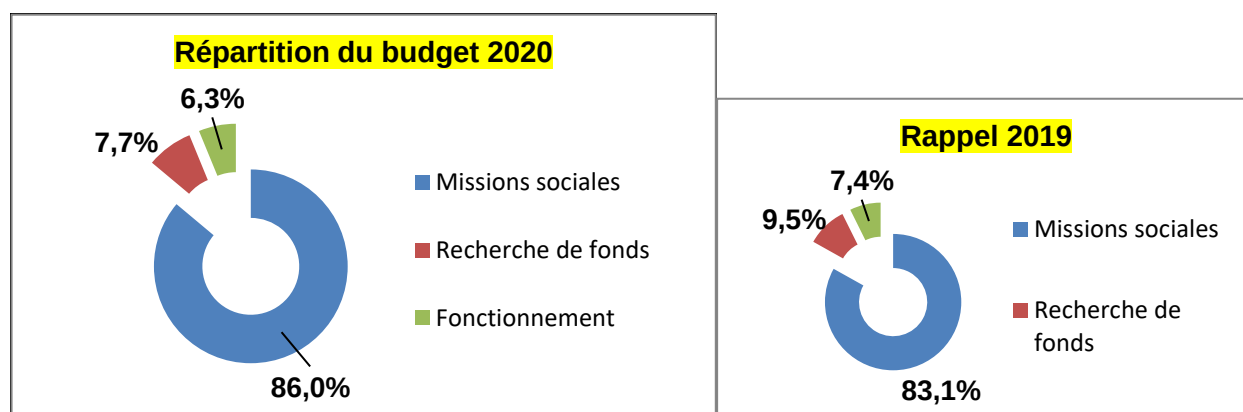
Comme pour 2019 et malgré le contexte difficile de l'année 2020, la meilleure connaissance de la base de données donateurs et le retour d'expériences des années précédentes ont permis de poursuivre une optimisation des coûts de collecte. Ceux-ci sont légèrement inférieurs à ceux de 2019 (qui étaient inférieurs de 20 % à ceux de 2018). Le ROI (retour sur investissement) en 2020 est de 7,2 (contre 6,7 en 2019 et 3,8 en 2018) : pour 1 € dépensé, 7.20 € ont été collectés en moyenne sur l'année. Forte de ces bons résultats de 2019 et 2020, la fondation expérimentera en 2021 une campagne de prospection de nouveaux donateurs.

Les coûts de fonctionnement de la Fondation Terre Solidaire ont été maîtrisés en 2020 grâce à une gestion rigoureuse.

L'augmentation constatée des ressources et la maîtrise des coûts de collecte et des frais de fonctionnement ont permis à la Fondation de développer ses engagements financiers vers ses missions sociales et en particulier les projets soutenus.

Il en résulte également un excédent de ressources de 71 915 €. Cet excédent va nous permettre d'augmenter encore le montant des crédits affectés aux missions sociales et de faire face à une éventuelle baisse de notre collecte dans les années à venir.

Ainsi, malgré ce contexte difficile et grâce à cette gestion rigoureuse, la Fondation Terre Solidaire continue d'afficher des ratios performants :



➤ Une augmentation du nombre de projets soutenus

En 2020, **98 projets ont été soutenus** au total par la Fondation Terre Solidaire et ses sept fondations abritées (contre 63 en 2019). Ce sont ainsi **1 268 K€ de subvention qui ont été versés** en 2020 ((dont 728 K€ pour la seule fondation abritante) pour soutenir des projets de terrain, des expérimentations et des recherches.

Ainsi, depuis 2016 (année de création de la Fondation), 256 projets ont été soutenus au total par la Fondation Terre Solidaire (124 projets) et ses sept fondations abritées (132 projets) pour un montant total de subvention de 4 040 K€ (2 525 K€ pour la Fondation Terre Solidaire et 1 515 K€ par les fondations abritées).

➤ Premier cofinancement de l'Agence Française du Développement



Une première convention a été signée entre la Fondation Terre Solidaire et l'Agence Française de Développement (AFD). Elle permet à la Fondation de bénéficier d'un cofinancement de l'AFD pour le projet « La finance solidaire en Afrique face aux défis du changement climatique ». D'une durée de 3 ans, il est mené en

partenariat avec le réseau africain d'institutions de microfinance – MAIN qui regroupe une centaine d'organisations issues de 27 pays (Institutions de Micro Finance, coopératives agricoles, banques solidaires, universités et investisseurs sociaux). Elles touchent au total 13.9 millions de bénéficiaires à travers leurs services financiers et non financiers. L'ambition du projet est de donner au MAIN les moyens et les compétences pour sensibiliser et accompagner ses membres à faire face aux défis liés aux effets du changement climatique et à leur permettre d'être acteurs de la transition écologique sur le continent.

Le budget total du projet est de 1 300 K€ dont 650 K€ apportés par l'AFD, 150 K€ par la Fondation Terre Solidaire et 120 K€ par la Fondation abritée ACTES. Le solde restant sera apporté par d'autres financeurs mobilisés par le réseau MAIN et la Fondation Terre Solidaire.

Ce premier partenariat avec AFD est une étape importante dans le développement de la Fondation Terre Solidaire. Il lui permet d'accroître ses capacités d'action au service de ses partenaires et est une reconnaissance de la capacité de la Fondation Terre Solidaire à être un acteur crédible pour accélérer la transition écologique de nos sociétés.

III. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La première application du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode.

L'application du règlement ANC n°2018-06 est rétrospective pour les legs et donations.

La Fondation Terre Solidaire a opté pour n'appliquer les dispositions de première application du règlement ANC n°2018-06 relatives aux donations temporaires d'usufruit qu'aux donations conclues à compter du 1^{er} janvier 2020.

La mise en œuvre de ce changement de méthode n'a pas eu d'effet sur le report à nouveau à l'ouverture de la fondation.

La Fondation Terre Solidaire, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectées aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation Terre Solidaire retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif comptable permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources.

La Fondation Terre Solidaire abrite désormais sept fondations : la Fondation Pas Cap, la Fondation ACTES, la Fondation Le Tilleul (toutes trois, fondations de flux), la Fondation Amar y Servir et la Fondation pour un Monde Nouveau, la Fondation Celsius (ces trois sont des fondations à dotation consommable), la Fondation Pour un Autre Monde (fondation à dotation non consommable).

IV. Comptes annuels

4.1. Le Bilan

ACTIF	Brut Fondation 31.12.2020	Brut FSE 31.12.2020	Amort. et provisions 2020	Net 31.12.2020 (format ANC 2018-06)	Net 31.12.2019 (format CNC 99-01)
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Participations	0	433 288	0	433 288	374 317
Total des immobilisations financières	0	433 288	0	433 288	374 317
ACTIF IMMOBILISE	0	433 288	0	433 288	374 317
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0
Autres créances	223 503	130 000	0	353 503	181 123
Total des créances	223 503	130 000	0	353 503	181 123
Valeurs mobilières de placement	3 010 768	0	0	3 010 768	3 323 595
Disponibilités	1 112 997	3 304 185	0	4 417 182	2 933 800
Charges constatées d'avance		58	0	58	0
Total disponibilités et divers	4 123 765	3 304 243	0	7 428 008	6 257 395
ACTIF CIRCULANT	4 347 268	3 434 243	0	7 781 511	6 438 518
ACTIF TOTAL	4 347 268	3 867 531	0	8 214 798	6 812 835
ENGAGEMENTS RECUS :					
Donations Temporaires d'Usufruit à recevoir : 50 000€					

PASSIF	Fondation 31.12.2020	FSE 31.12.2020	TOTAL 31.12.2020 (Format ANC 2018-06)	31.12.2019 (Format 99-01)
Fonds propres sans droit de reprise				
Fondation Terre Solidaire	3 012 000		3 012 000	3 005 000
Fondations abritées		374 317	374 317	
Réserves				
Réserves pour projet	30 000		30 000	30 000
Report à nouveau	81 158		81 158	42 780
Excédent de l'exercice	71 915		71 915	45 377
<i>Situation nette</i>	<i>3 195 073</i>	<i>374 317</i>	<i>3 569 390</i>	<i>3 123 157</i>
Fonds propres consommables		2 683 458	2 683 458	
Fonds propres des fondations abritées			0	2 425 993
FONDS PROPRES	3 195 073	3 057 776	6 252 849	5 549 150
Fonds dédiés sur fondations abritées	0	223 711	223 711	148 917
FONDS DEDIES ET REPORTES	0	223 711	223 711	148 917
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 966	65	22 031	11 060
Dettes fiscales et sociales	0	0	0	103
Autres dettes-autres	212 504	792	213 296	226 580
Autres dettes relatives aux projets	611 769	563 970	1 175 740	877 024
Produits constatés d'avance	327 173	0	327 173	0
DETTES	1 173 412	564 827	1 738 239	1 114 768
PASSIF TOTAL	4 368 485	3 846 313	8 214 798	6 812 835

4.2. Le Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Fondation 31.12.2020	FSE 31.12.2020	TOTAL 31.12.2020 (Format ANC 2018-06)	31.12.2019 (Format 99-01)
Cotisations	0	0	0	0
Ventes de biens et services	0	0	0	0
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	42 587	0	42 587	0
Consommations des dotations consommables	0	145 817	145 817	62 799
Ressources liées à la générosité du public				
Dons	816 085	366 164	1 182 249	1 151 720
Fonds affectés				16 844
Mécénats		25 000	25 000	
Legs et donations et assurances-vie	157 471	98 971	256 442	258 877
Contributions financières	24 393	0	24 393	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	0	0	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	148 917	148 917	
Autres produits - reprises subventions des exercices antérieurs	0	1 500	1 500	7 000
Autres produits - autres	0	0	0	160
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 040 536	786 368	1 826 904	1 497 400
Achats de marchandises	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	385 766	33 106	418 873	413 365
Aides financières-soutiens	673 017	595 612	1 268 629	1 070 578
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	0
Salaires et charges sociales	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés	0	223 711	223 711	
Autres charges	390	0	390	686
CHARGES D'EXPLOITATION	1 059 173	852 429	1 911 602	1 484 629
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18 637	-66 061	-84 698	12 771
Produits de participations	0	1 776	1 776	0
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	90 905	1 885	92 790	91 796
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	88
Produits sur cessions		62 400	62 400	0
PRODUITS FINANCIERS	90 905	66 061	156 966	91 884
Charges financières	0	0	0	50
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	50
RESULTAT FINANCIER	90 905	66 061	156 966	91 833
Produits exceptionnels	147	0	147	100
PRODUITS EXCEPTIONNELS	147	0	147	100
Charges exceptionnelles	500	0	500	150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	0	500	150
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-353	0	-353	-50
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0	0	89 739
Engagements à réaliser sur ressources	0	0	0	148 917
TOTAL DES PRODUITS	1 131 589	852 429	1 984 018	1 679 124
TOTAL DES CHARGES	1 059 673	852 429	1 912 102	1 633 746
RESULTAT	71 915	0	71 915	45 377
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	50 559		50 559	
Bénévolat	9 243		9 243	
TOTAL	59 802		59 802	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	50 559		50 559	
Personnel bénévole	9 243		9 243	
TOTAL	59 802		59 802	0

V. Notes sur l'Actif du Bilan

5.1 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

5.2 Les titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Variation des immobilisations financières	Valeur Brute 31/12/2019	Aug	Dim	Valeur Brute 31/12/2020	Cumul provision 31/12/2019	Dot.	Rep.	Cumul provision 31/12/2020	Net 31/12/2020
Parts sociales SCI "Les boulets Nanteuil"	374 317			374 317	0			0	374 317
Parts sociales SCPI Immo Placement		58 971		58 971					58 971
Total	374 317	58 971	0	433 288	0	0	0	0	433 288

Il s'agit :

- de parts sociales d'une SCI apportés par la Fondation Pour un Autre Monde pour 347 317 €
- de parts d'une SCPI sur la Fondation Amar & Servir pour 58 971 €

5.3 Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ETAT DES CREANCES – BRUT 31/12/2020	Total
Produits à recevoir	141 093
Créances sur projet cofinancé	211 572
Autres	838
Total	353 503

Les produits à recevoir sont composés de :

- 130 000 € pour la Fondation abritée Amar y Servir. Ils correspondent à la part de la dotation non versée à ce jour dont le versement a été rééchelonné jusqu'en 2022.
- 11 093 € pour la Fondation Terre Solidaire. Il s'agit de l'estimation de la contribution financière de l'exercice 2020 de la Fondation abritée Actes au projet MAIN.

Les créances sur projet concernent le projet MAIN, cofinancé par l'Agence Française du Développement, et représentent l'avance de trésorerie faite par la Fondation Terre Solidaire au partenaire MAIN.

Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrement. Au 31 décembre 2020, aucune provision n'a été comptabilisée.

ETAT DES CREANCES AU 31.12.2020	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Produits à recevoir	141 093	51 093	90 000
Créances sur projet cofinancé	211 572	211 572	
Autres créances	838	838	
Actif circulant	353 503	263 503	90 000
Charges constatées d'avance	58	58	0
Total	353 561	263 561	90 000

5.4 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La Fondation Terre Solidaire a placé sa dotation initiale sur des titres subordonnés remboursables (TSR) de la BPCE (à échéance 2026) pour 3 008 580 euros. Elle possède également une part sociale du Crédit Coopératif.

La Fondation Terre Solidaire a bénéficié en 2020 d'un don de 7 parts FCP pour 2 172€.

Sur la Fondation abritée Pour Un Monde Nouveau, les 16 500 actions apportées par le fondateur (4 500 actions pour 315 000€ en 2019 et 12 000 actions en 2020) ont été vendues courant 2020.

ETAT DES VMP	VALEURS MOBILIERES AU 31.12.2020	PROVISIONS	NET AU 31.12.2020	NET AU 31.12.2019
BPCE Crédit Coopératif	3 008 580		3 008 580	3 008 580
1 Part sociale Crédit Coopératif	15		15	15
Actions (Fondation PUMN)	0		0	315 0000
FCP	2 172		2 172	0
TOTAL	3 010 768	0	3 010 768	3 323 595

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2020. Ces dernières seraient comptabilisées dès lors que la valeur d'inventaire serait inférieure à la valeur comptable

5.5 Disponibilités

Les disponibilités incluent les comptes bancaires, livrets, les intérêts et les valeurs à l'encaissement –dons.

DISPONIBILITES AU 31.12.2020	FSE	FONDATION	Total
Intérêts bancaires à recevoir	944	22 500	23 444
Dons à encaisser	26 475	78 995	105 470
Comptes bancaires (dont livrets)	3 276 767	1 011 428	4 288 195
Dépôt à terme	0	0	0
Caisse	0	74	74
Total Général Disponibilités	3 304 186	1 112 997	4 417 183

Le dépôt à terme de 1,3 million d'euros sur la Fondation Celsius est arrivé à échéance en mars 2020.

L'augmentation des disponibilités s'explique essentiellement par l'encaissement du produit de la cession des 16 500 actions apportées par le fondateur, sur la Fondation abritée Pour un Monde Nouveau, générant une entrée en trésorerie de 1 155K€.

VI. Notes sur le Passif du Bilan

6.1 Les fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise-FTS	3 005 000	7 000	7 000					3 012 000
Fonds propres non consommables-FSE	374 317							374 317
Réserves- Réserves pour projet	30 000							30 000
Report à nouveau	42 781	38 377	38 377					81 158
Excédent de l'exercice	45 377	-45 377	-45 377	71 915	71 915			71 915
Dotations consommables-FSE	2 051 676			777 600		145 817		2 683 458
TOTAL	5 549 150	0		849 515	71 915	145 817		6 252 849

- Fonds propres de la Fondation Terre Solidaire

La dotation initiale de 3 millions d'euros a été financée par l'association CCFD-Terre Solidaire.

- Fonds propres des fondations abritées

L'augmentation sur 2020 des dotations consommables est liée à l'apport complémentaire de 777 600€ pour la Fondation abritée Pour un Monde Nouveau.

Les dotations consommables sont reprises annuellement en compte de résultat au rythme prévu dans le plan de consommation pluriannuel ou à défaut selon les budgets prévisionnels arrêtés par les organes d'administration.

ETAT DES DOTATIONS CONSOMMABLES	Dotation	Consommations antérieures	Consommation 2020	Situation au 31.12.2020
Fondation Amar & Servir	300 000	72 890	0	227 110
Fondation Pour un Monde Nouveau	1 153 600	49 541	58 634 	1 045 425
Fondation Celsius	1 500 000	1 894	87 183	1 410 923
TOTAL	2 953 600	124 325	145 817	2 683 458

6.2 Les fonds reportés et dédiés

- Fonds dédiés aux projets de la Fondation Terre Solidaire :

Ces fonds sont constitués des dons dédiés par les donateurs de manière spontanée.

Sur 2020, il y a eu don dédié de 5000€ pour un projet en Bosnie.

➤ Fonds dédiés aux fondations abritées.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations- Montant global	Utilisations-dont remboursements	A la clôture de l'exercice - Montant global	A la clôture de l'exercice - dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public						
Fondation PAM	84 680	75 778	84 680		75 778	
Fondation Pas Cap	15 393	14 323	15 393		14 323	
Fondation Actes	30 844	68 584	30 844		68 584	
Fondation Le Tilleul	18 000	29 200	18 000		29 200	
Fondation Amar & Servir	0	35 827	0		35 827	
TOTAL	148 917	223 711	148 917	0	223 711	0

A la clôture, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés », avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés aux fondations abritées ».

6.3 Fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et rattachés	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs	21 224	10 208
Fournisseurs – factures non parvenues	807	852
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	22 031	11 060

6.4 Détail des autres dettes

Autres dettes	31.12.2020	31.12.2019
CCFD-Terre Solidaire	203 566	207 094
Charges à payer	9 730	19 487
Notes de frais à payer et assimilés	0	103
TOTAL AUTRES DETTES	213 296	226 684

Afin de permettre à la Fondation Terre Solidaire de réaliser son objet, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD- Terre Solidaire) et la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) apportent un certain nombre d'appuis, notamment des mises à disposition de salariés respectivement pour la Fondation Terre Solidaire et la Fondation ACTES.

6.5 Détail des autres dettes relatives aux projets

Autres dettes relatives aux projets	31.12.2020	31.12.2019
Projets restants à payer	1 175 740	877 024
DETTES SUR PROJETS	1 175 740	877 024

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements non encore versés.

Les dettes s'élèvent respectivement à :

- 573 400€ pour la Fondation Terre Solidaire (contre 506 500 € à fin 2019)
- 563 970€ pour les fondations abritées (contre 370 524€ à fin 2019), dont 336 900€ relative à la Fondation ACTES (342 670€ à fin 2019)
- 38 369€, pour la part de contribution sur fonds propres de la Fondation Terre Solidaire au projet cofinancé MAIN.

6.6 Produits constatés d'avance.

Le produit constaté d'avance concerne la partie rattachée à des exercices futurs, au *prorata temporis*, de la subvention de l'Agence Française pour le Développement relatif au projet Main, organisé sur 3 ans.

ETAT DES DETTES AU 31.12.2020	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 031	22 031	0
Autres dettes			
CCFD	203 566	203 566	0
Charges à payer	9 730	9 730	0
Autres dettes relatives aux projets			
Projets restants à payer	1 175 740	1 175 740	0
Produits constatés d'avance	327 173	327 173	0
TOTAL	1 738 239	1 738 239	0

VII. Notes sur le Compte de résultat

7.1 Dons et mécénats

REPARTITION	FSE	Fondation	Total
Dons	366 164	816 085	1 182 249
Mécénats	25 000	0	25 000
TOTAL	391 164	816 085	1 207 249

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons – par chèque, carte bleue, virement – datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice. Ils sont comptabilisés en recettes dans le compte de résultat, et en chèques à l'encaissement dans les disponibilités.

7.2 Legs, donations et assurances-vie

- Deux Donations Temporaires d'Usufruit sont en cours de réalisation :
 - Donation Temporaire d'Usufruit signée en décembre 2017 pour une durée de 3 ans, en faveur la Fondation Terre Solidaire.
Les revenus immobiliers se sont élevés à 157 471€ pour l'exercice 2020.
 - Donation Temporaire d'Usufruit signée en décembre 2017 pour une durée de 5 ans, en faveur de la fondation abritée Pas Cap.
Les revenus locatifs liés aux parts de la SCI sont de 40 000€ en 2020
- Autres :
La fondation abritée Amar & Servir a bénéficié d'une donation de titres pour un montant de 58 970€

7.3 Consommations des dotations consommables

Pour plus de détail, voir le détail en Fonds propres.

7.4 Subventions d'exploitation

La Fondation Terre Solidaire et l'Agence Française pour le Développement ont signé le 29 octobre 2020 une convention pour le financement d'un projet de finance inclusive en Afrique. La première tranche de 369 759€ de 18 mois a été rattachée à l'exercice 2020 au *prorata temporis*, pour 42 587€.

7.5 Contributions financières

Il s'agit de :

- 13 300€ reçue d'une fondation sous égide de la Fondation de France
- 11 093€ de la fondation Actes, pour l'estimation de sa contribution au projet MAIN pour l'exercice 2020

7.6 Autres produits

Ils sont constitués de soldes non consommés des subventions des années antérieures. En 2020, il s'agit d'un projet de la fondation Pas Cap datant de 2018, pour 1 500€.

7.7 Aides - les projets

- Pour la Fondation Terre Solidaire, les projets sont enregistrés en charge et en dette dès leur validation par le Conseil d'Administration, après instruction.
- Pour les fondations abritées, les projets sont enregistrés en charge et en dette après sélection par le Comité de Fondation de la fondation abritée et validation par le(la) représentant.e de la Fondation Terre Solidaire au sein de ce comité.

Les fondations abritées Celsius, Le Tilleul et PAM ont cofinancé certains projets portés par la Fondation Terre Solidaire, pour un montant respectif de 45 000 €, de 5 000 € et de 5 000 €.

En 2020, la Fondation Terre Solidaire bénéficie de cofinancement pour le projet pluriannuel MAIN, notamment par le bailleur AFD. Un engagement à reverser aux partenaires est constaté à hauteur du montant cofinancé de l'exercice 2020.

ETAT DES PROJETS	FSE	Fondation Terre Solidaire
Soutiens engagés en France	378 100	210 900
Soutiens engagés à l'international	217 512	462 117
TOTAL	595 612	673 017

7.8 Détail des autres achats et charges externes

Compte de Résultat - Autres achats et charges externes	Désignations	Montants
Fondations abritées	Frais de gestion	26 716
	Charges diverses	4 879
	Services bancaires	1 511
Total Autres charges FSE	Désignations	33 106
Fondation Terre Solidaire	Frais divers de gestion	2 618
	Sous-traitance	20 451
	Personnel détaché à la Fondation	201 703
	Honoraires	115 162
	Fabrication produits et mailings	26 502
	Insertions et annonces	10 570
	Frais de déplacements	2 125
	Frais de réception	845
	Affranchissements	23 215
	Services bancaires	3 491
	Cotisations liées à l'activité	5 799
	Frais de gestion aux fondations abritées	-26 716
Total autres charges Fondation - TS		385 766
TOTAL		418 873

7.7 Le résultat financier

Les produits financiers sont constitués essentiellement :

- des intérêts sur les TSR BPCE pour 90 000€ sur la Fondation Terre Solidaire
- de la plus – value générée par la cession des actions détenues par la Fondation Pour un Monde Nouveau pour 62 400€

7.8 Le résultat exceptionnel

Non significatif

VIII. Autres informations

8.1 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants (en application de la loi 2006-586 du 23/05/06 sur le volontariat associatif et l'engagement associatif)

Les trois principaux dirigeants de la Fondation Terre Solidaire, à savoir la Présidente, le Trésorier et le Secrétaire sont tous bénévoles.

8.2 Les honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au code du commerce (art R123-198), le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 20 280TTC liés au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8.3 Engagements hors bilan

La situation des Donations Temporaires d'Usufruit est la suivante au 31/12/2020 :

- Le 22 décembre 2017, une Donation Temporaire d'Usufruit a été signée avec un couple de donateurs. Sa durée est de 3 ans et elle porte sur un bien immobilier situé à Paris. Les ressources estimées pour la Fondation Terre Solidaire sont de 150 000€ par an.
 - Au 31 décembre 2020 : DTU arrivée à son terme.
- Le 29 décembre 2017, une Donation Temporaire d'Usufruit a été signée avec le fondateur de la Fondation Pas Cap et ses enfants. Elle porte sur cent parts d'une SCI située à Carpentras et propriétaire d'un bien à Avignon. La DTU expirera le 31 décembre 2022. Les ressources estimées pour la Fondation Pas Cap sont de 25 000€ par an.
 - Au 31 décembre 2020 : 50 000 € correspondant aux années 2021 à 2022 demeurent en hors bilan au titre de cette DTU

8.4 Contributions volontaires en nature :

➤ Mécénat de compétence

La fondation a bénéficié de mécénat de compétence en 2020 de :

- prestation de services pour un montant de 1 196€ HT pour la mise en œuvre de la stratégie relation presse et social media.
- mise à disposition de personnel pour un montant global de 49 363€, valorisé sous la responsabilité de l'employeur :
 - Un chargé de mission conformité en mission depuis le 1^{er} septembre 2020
 - Une chargée de mission en mission depuis le 1^{er} décembre 2020.

➤ Bénévolat (Hors engagement aux Conseils d'Administration et aux Bureaux)

VALORISATION DU BENEVOLAT	Jours*	Equivalent temps plein (ETP)**	Valorisation (€)
Missions sociales	37	0,18	7 329
Collecte	1	0,00	147
Fonctionnement	7	0,04	1 767
TOTAL	45	0,22	9 243

*8h = 1 jour ** 1 temps plein = 205 jours

Une méthode de valorisation à deux taux a été retenue : l'ensemble des jours travaillés est partagé entre des Equivalents Temps Plein (ETP) de « responsabilité décisionnelle » (comité d'audit, comité mécénat, suivi des fondations abritées, etc.) et des ETP « opérationnels ». Les ETP de « responsabilité décisionnelle » sont valorisés à 2 SMIC horaire brut chargé 2020 et les ETP « opérationnels » à 1 SMIC horaire brut chargé 2020.

En 2020, outre les 12 administrateurs bénévoles engagés dans le Conseil d'administration et le Bureau de la Fondation, 26 personnes ont apportés des appuis à la Fondation Terre Solidaire :

- 6 en "responsabilité décisionnelle"
- 20 en appui opérationnel dont 13 dans le cadre de 2 projets collectifs étudiants (Sciences Po Paris et IPAG Business School de Paris).

A noter, qu'en 2020, la Fondation Terre Solidaire a pu également compter sur l'appui d'une stagiaire de Science Po Paris pendant 3 mois.

IX. Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), le Compte d'Emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

9.1 Format

Les CROD et CER ont été élaborés conformément au règlement ANC n°2018-06.

Les modalités de présentation du CER ont été redéfinies afin de permettre de présenter les flux et les soldes provenant de la générosité du public, qu'il s'agisse de fonds non affectés et affectés ainsi que les contributions volontaires en nature liées.

9.2 Définitions

Détermination du périmètre de la générosité du public. Elle concerne tout don effectué à la Fondation Terre Solidaire (ou à une des fondations abritées) sans contrepartie. En font donc partie les dons manuels, dédiés ou non dédiés, les legs, les dons issus de souscriptions à des produits d'épargne solidaire, le mécénat, ainsi que les revenus générés par les actifs acquis grâce à la générosité du public (sur 2020, plus-value sur cession des VMP apportées sur la Fondation Pour Un Monde Nouveau)

Les produits non liés à la générosité du public comprennent les contributions financières sans contrepartie, dont essentiellement la part des dotations consommables virées au compte de résultat et les revenus générés par les actifs non acquis par la générosité du public.

Définition des missions sociales

Le Conseil d'Administration de la Fondation Terre Solidaire a validé en décembre 2017 la définition des missions sociales de la Fondation Terre Solidaire et les dépenses qui doivent y être rattachées dans l'élaboration du CER.

Missions sociales

- Soutenir, promouvoir, accompagner, participer à l'élaboration de nouveaux concepts et modèles de développement ;
- Soutenir, promouvoir, accompagner les expérimentations et recherches-actions - ainsi que leur mise en œuvre et leurs essaimages – qui s'inscrivent dans une dynamique de transition écologique, économique et sociale ;
- Construction et animation d'une communauté d'engagement philanthropique.

Les CROD et CER sont donc cohérents avec ces définitions, et comprennent, dans les postes de missions sociales toutes les dépenses liées :

- aux actions réalisées en France ou à l'étranger par la Fondation Terre Solidaire et les fondations sous égide :
 - Soutiens à des projets, des études/recherches/publications, des événements, des formations, des échanges et mises en relation, etc.
 - Organisation ou participation à des rencontres, des conférences, des missions, etc.
 - Développement d'outils d'information, de sensibilisation et d'engagement du grand public sur les enjeux de transition écologique, sociale, économique ;
 - Toutes les actions visant à la construction et à l'animation d'une communauté d'engagement philanthropique (mobilisation des philanthropes, accueil et suivi des Fondations sous égide) ;
 - Etc.
- à l'accompagnement et au suivi des missions sociales :
 - Toutes les actions qui permettent cet appui des partenaires : personnel dédié ; prestations externes ; honoraires ; frais d'études, de sélection, de suivi et d'évaluation des

projets soutenus ; suivi, et renforcement des partenaires ; mission pour des visites de partenaires ; frais bancaires liés aux paiements des projets soutenus, etc. ;

- Toutes les actions qui permettent la construction et l'animation d'une communauté d'engagement philanthropique : personnel dédié ; prestations externes, honoraires, fonctionnement/missions/déplacements, production d'outils pour encourager à l'engagement philanthropique, etc.
- Toutes les actions qui permettent l'information et la sensibilisation du grand public sur les enjeux de transition : personnel dédié ; prestations externes, honoraires, fonctionnement/missions/déplacements, animation et développement des réseaux sociaux (comme Facebook, twitter, LinkedIn), production d'outils de sensibilisation, réalisation d'activités de formation et d'animation, etc.

→ au développement du réseau d'alliance et au développement de l'expertise de la Fondation Terre Solidaire.

- Implication dans des réseaux de fondations engagées sur les enjeux de transition économique, écologique et sociale (comme EDGE Funders Alliance)
- Intervention / participation de la Fondation Terre Solidaire à des conférences et à des formations en lien avec l'objet social
- Veille systématique sur les enjeux liés à l'objet social,
- Evaluation et capitalisation de l'expérience développées par la Fondation Terre Solidaire
- Personnels dédiés, prestations externes, missions & déplacements, cotisations et adhésions, documentations, études, honoraires, formations, etc.
- Etc.

Par ailleurs, les dépenses de la direction générale sont réparties de la sorte : 75% missions sociales, 25% frais de fonctionnement.

9.3 Affectation des ressources issues de la générosité du public aux emplois

Le Conseil d'Administration du 23 mars 2018 a décidé que l'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée de la manière suivante :

- Les emplois liés aux missions sociales sont financés essentiellement par les ressources collectées auprès du public ;
- Les emplois liés aux frais de recherche de fonds sont financés essentiellement par les ressources collectées auprès du public ;
- Les emplois liés aux frais de fonctionnement sont financés en partie par les ressources collectées auprès du public.

La générosité du public a été employée sur 2020 :

- 89% pour les missions sociales
- 9% pour les frais de recherche de fonds
- 2% pour les frais de fonctionnement

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 531 252	1 531 252	1 434 442	1 434 442
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 463 691	1 463 691	1 427 442	1 427 442
- Dons manuels	1 182 249	1 182 249	1 160 814	1 160 814
- Legs, donations et assurances-vie	256 442	256 442	258 877	258 877
- Mécénat	25 000	25 000	7 750	7 750
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	67 561	67 561	7 000	7 000
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	261 262		154 943	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	170 210		62 799	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	91 052		92 144	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	42 587		-	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	148 917	148 917	89 739	89 739
TOTAL	1 984 018	1 680 169	1 679 124	1 524 181
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 452 455	1 231 643	1 234 200	1 166 599
1.1 Réalisées en France	772 826	601 682	509 141	441 540
Animation Communautés d'engagements	45 919	22 975	25 154	
Accompagnement projets	134 303	134 303	138 468	
Projets				
Expérimentation et action	530 000	381 800	276 999	
Recherche/Etude/Mise en réseau	62 604	62 604	68 520	
1.2 Réalisées à l'étranger	679 629	629 961	725 059	725 059
Projets				
Expérimentation et action	654 629	604 961	680 059	
Recherche/Etude/Mise en réseau	25 000	25 000	45 000	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	130 516	130 516	141 637	134 525
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	130 516	130 516	141 637	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	105 420	22 384	108 993	28 764
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	223 711	223 711	148 917	148 917
TOTAL	1 912 102	1 608 254	1 633 747	1 478 805
EXCEDENT OU DEFICIT	71 915	71 915	45 377	45 377

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	59 802	59 802	12 075	12 075
Bénévolat	9 243	9 243	8 488	8 488
Prestations en nature	50 559	50 559	3 587	3 587
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	59 802	59 802	12 075	12 075
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 635	54 635	7 356	7 356
Réalisées en France	54 635	54 635	7 356	7 356
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 343	1 343	3 587	3 587
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 824	3 824	1 132	1 132
TOTAL	59 802	59 802	12 075	12 075

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES	1 231 643	1 166 599	1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 531 252	1 434 441
1.1 Réalisées en France	601 682	441 540	1.1 Cotisation sans contrepartie		
1.2-Réalisées à l'étranger	629 961	725 059	1.2 Dons, legs et mécénats	1 463 691	1 427 441
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	130 516	134 525	- Dons manuels	1 182 249	1 160 814
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	130 516	134 525	- Legs, donations et assurances vie	256 442	258 877
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			- Mécénat	25 000	7 750
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 384	28 764	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	67 561	7 000
TOTAL DES EMPLOIS	1 384 543	1 329 888	TOTAL DES RESSOURCES	1 531 252	1 434 441
4-DOTATION AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	223 711	148 917	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	148 917	89 739
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	71 915	45 377	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 680 169	1 524 181	TOTAL	1 680 169	1 524 181

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	104 964	59 587
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	71 915	45 377
			(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	176 879	104 964
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	2019		2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 635	7 356	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	59 802	12 075
Réalisées en France			Bénévolat	9 243	8 488
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	50 559	3 587
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 343	3 587	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 824	1 172			
TOTAL	59 802	12 115	TOTAL	59 802	12 075

X. Autres informations

10.1 Effectifs de la Fondation Terre Solidaire

	Au 31/12/2020				
	Nombre de salariés	Hommes	Femmes	Employés	Cadres
CDI	2	1	1	0	2
CDD	0	0	0	0	0
Effectif total	2	1	1	0	2

A noter que l'ensemble des salariés de la Fondation Terre Solidaire sont mis à disposition par le CCFD-Terre Solidaire.

XI. Résolutions adoptées par le CA du 7 mai 2021

Résolution n°1 : approbation des comptes

Le Conseil d'administration après avoir entendu la présentation des comptes par le Trésorier et l'avis du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes pour l'exercice allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020. Il donne quitus aux membres du Bureau de leur gestion.

Résolution n°2 : affectation du résultat

Le Conseil d'administration, réuni le 7 mai 2021, décide d'affecter le résultat, bénéficiaire de 71 915 €, de la manière suivante :

- 35 915 € en augmentation de la dotation initiale ;
- 36 000 € en report à nouveau.

Résolution n°3 : publications et notifications

Le Conseil d'administration donne pouvoir au président ou au directeur général pour faire les démarches nécessaires à la notification et à la publication des résolutions n°1 et 2.



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Terre Solidaire
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fondation Terre Solidaire
8, rue Jean Lantier - 75001 Paris
Ce rapport contient 27 pages
Référence : PLS-212-170



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Terre Solidaire

Siège social : 8, rue Jean Lantier - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'administration de la Fondation Terre Solidaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Terre Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'aud

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « III. Principes et méthodes comptables » des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fondations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des fondations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'primons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable :

Comme mentionné ci-avant, la note III. Principes et méthodes comptables de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Etablissement du Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et du Compte Annuel d'Emploi des Ressources (CER) :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER, présentées dans les notes 9.2 et 9.3 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 5 mai 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pierre-Laurent Soubra
Associé